

Macron : La grève du vote ?

Edito

Pour mettre « en marche » son programme consistant à prendre aux pauvres pour donner aux riches, notre Robin des banques nouvellement élu à la présidence de la République devait obtenir une majorité à l'Assemblée nationale. C'est chose faite, et même très largement, mais dans des conditions qui paradoxalement le fragilisent. Avec 350 députés mais moins de 7.5 millions de voix sur 47 millions d'inscrits, Macron a obtenu en légalité ce qu'il n'a pas eu en légitimité. Si l'on considère le nombre important de non-inscrits qui ne sont jamais comptabilisés dans les chiffres de l'abstention (on estime qu'en France il y a au moins 52 millions de personnes ayant le droit de voter) on arrive à un programme LREM-MODEM qui a obtenu les faveurs de ... moins de 14,5% des citoyens. Du jamais vu !!!

Archéologie : le vote de la grève ?

C'est dans ce contexte de crise démocratique que devra se traiter la crise de l'archéologie préventive. Une crise des missions doublée d'une crise sociale et un malaise grandissant chez l'ensemble des personnels du secteur, ceux qui ne retrouvent pas d'emploi malgré une activité qui redémarre au niveau de l'aménagement du territoire, ceux qui travaillent dans les boîtes privées comme dans les services de collectivité, à l'Inrap ou dans les S.R.A. Le ras-le-bol est généralisé, et il est clair que l'archéo sera à l'ordre du jour des mobilisations de la rentrée.

Une pétition d'appellation d'origine non contrôlable

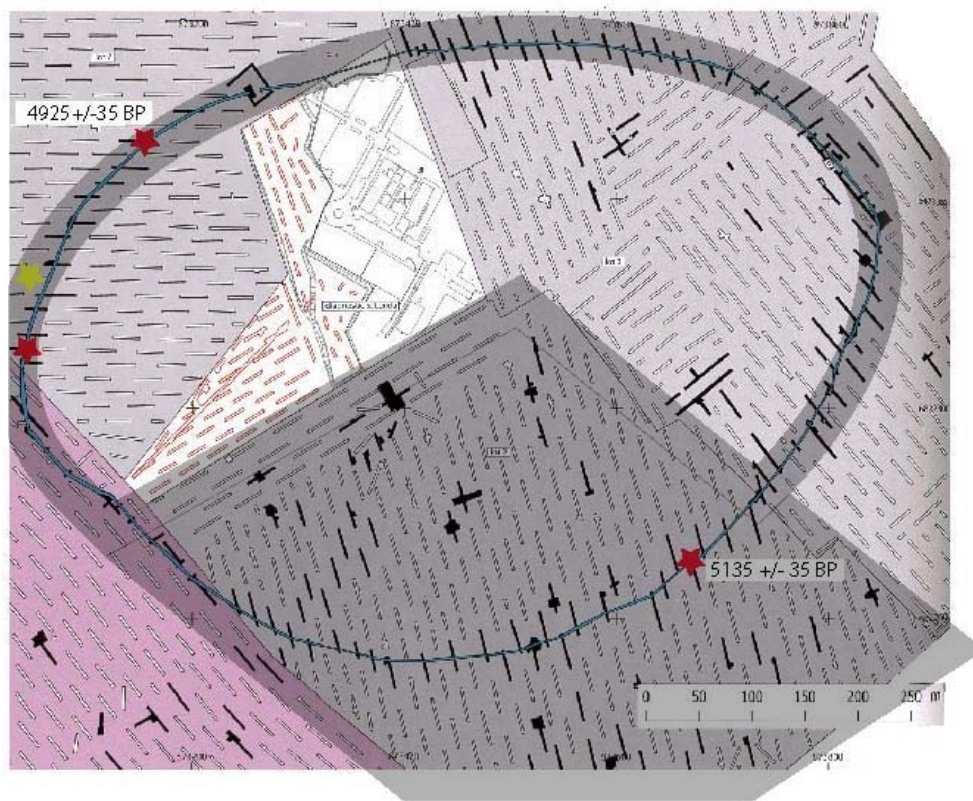
Une pétition circule actuellement sur l'archéologie préventive. Si le texte décrit plutôt fidèlement le vécu et le ressenti des archéologues, on ne peut s'associer à une initiative dont les auteurs veulent rester anonymes d'autant plus en l'absence de revendications sur des sujets aussi fondamentaux que la maîtrise d'ouvrage publique, par exemple. Par ailleurs, on peut très facilement lire « en creux » dans le texte la volonté de préserver un système concurrentiel et la nostalgie de l'époque pas si lointaine pendant laquelle les actionnaires en archéo-business se sont constitués des revenus qui font passer un salaire d'archéologue pour un pourboire laissé sur un comptoir (« les seuls bénéficiaires des actuelles pratiques tarifaires [...] sont les aménageurs »).

Le SGPA-CGT n'a donc pas signé cette pétition quand il a été sollicité pour le faire.

L'offensive de la sous-direction de l'archéologie (SDA) pour fouiller moins, et, il faut toujours le rappeler, laisser détruire plus de sites, continue. Après avoir essayé d'introduire une notion alambiquée de consommation de sites (par les archéologues), en essayant de faire croire que ce sont les archéologues qui détruisent les sites et non pas les aménageurs, la SDA lance un nouveau concept, dont le but n'est que trop évident, celui de la « religion de la fouille ». L'idée derrière ces concepts à trois balles est toujours le même : essayer de construire une façade pseudo-scientifique avec de belles paroles pour justifier de moins fouiller et surtout de laisser détruire plus de vestiges. Il est grossier de vouloir faire croire que les archéologues fouillent trop, sans dire la vérité : ne pas fouiller, c'est laisser détruire les vestiges par les inévitables travaux d'aménagement.

Pourtant, tous les bilans scientifiques et notamment de multiples axes de la programmation nationale, soulignent pour plusieurs sujets et époques la nécessité de disposer de plus de données de fouilles, notamment extensives. Au quotidien, les archéologues du préventif sont confrontés à nombre de décapages s'avérant trop restreints, sur des sites d'intérêt évident ; sans parler des multiples diagnostics qui auraient mérité d'être suivis par une fouille. C'est aller contre l'intérêt scientifique que de prétendre qu'il y a trop de fouilles. C'est en réalité une réponse à une demande politique pour limiter la contrainte archéologique des aménageurs et laisser détruire encore plus de vestiges.

Le site de stockage de déchets nucléaires de Bure fournit une très belle illustration de cette politique on ne peut plus hypocrite. A cheval sur la Lorraine et la Champagne, loin des grandes vallées, une enceinte néolithique y a été découverte par diagnostic. Positionné sur le plateau, c'est un site unique, isolé, situé entre les enceintes connues de la vallée de la Seine, de la Marne et de l'Aisne et celles du Rhin. C'est de toute évidence un site majeur pour le Néolithique français. Couvrant 35 ha et entièrement comprise dans l'emprise des futurs travaux, cela aurait pu être la première grande enceinte fouillée entièrement en Europe. Or les services concernés avaient bien préparé un projet dans le sens



**Bure : Plan schématique d'après la prescription du Sra Grand-Est
(en gris foncé : surface prescrite)**

d'un décapage intégral et avaient été suivis par les experts mais les pressions ont ramené la prescription au fossé de l'enceinte à un quart de l'intérieur de l'enceinte (cf. plan). Scientifiquement, cela est absurde puisque rien ne permet de dire que ce quart est représentatif de quoi que ce soit. De plus, c'est une décision d'autant plus incompréhensible que le site sera probablement décapé entièrement pour les travaux d'aménagement. D'ailleurs, il est évident que les opposants au stockage nucléaire vont utiliser cette décision absurde pour bloquer le projet...

S'il y a bien aujourd'hui une religion dans l'archéologie préventive, ce n'est pas celle des archéologues et de la fouille, mais celle de la sous-direction de l'archéologie et de la destruction des vestiges archéologiques, dans l'intérêt des aménageurs.

Le Conseil Scientifique de l’Inrap s’est tenu le 31 mai 2017 au siège de l’Inrap, rassemblant les représentants de l’Etat, de l’Inrap, des collectivités, du Cnrs et des Universités. Parmi les points d’actualité qui ont été traités, les membres du Conseil Scientifique ont été informés des derniers recrutements dont celui de la nouvelle Directrice Scientifique et Technique adjointe à la recherche.

Programmation scientifique 2017

Le CS a émis un avis globalement favorable à la présentation du projet de programmation scientifique 2017 qui définit les grandes orientations à mettre en œuvre à court terme pour répondre aux besoins et enjeux de l’établissement. Si le projet est plutôt satisfaisant, on peut quand même noter que la volonté de développer des projets de synthèses thématiques, portés par les agents de l’Inrap, à l’échelle régionale ou nationale n’est pas mise en avant. Par ailleurs, la majorité des membres du CS ont exprimé un profond désaccord et se sont interrogés sur le rôle de l’instance pourtant pluri institutionnelle et pluridisciplinaire, qui n’a jamais été associé à l’élaboration de ce document ainsi qu’à la définition des axes, conformément aux missions confiées au CS par le code du Patrimoine. En l’état, le projet fait une large part au partage et à la publication des données, obligatoires pour l’ensemble des services publics à partir d’Octobre 2018 (Dolia, open access, plateforme HAL, ou encore le serveur Caviar). Une réflexion s’engage donc sur la mise en ligne des données, mais aussi sur leur archivage et conservation numérique pérenne. On peut espérer que les agents seront associés à ces réflexions qui touchent très largement les capacités opérationnelles de l’établissement à fournir les outils adaptés à des données numériques de plus en plus importantes.

Formations

La DST envisage une refonte des formations afin de les rendre cohérentes entre elles et dessiner des parcours ouverts à tous et un renforcement des compétences. Peut-être faudrait-il d’abord savoir faire l’évaluation des compétences nombreuses et diversifiées des agents pour pouvoir proposer les formations complémentaires adaptées ? Des séminaires interinstitutionnels, bi-annuels et à vocation itinérante, ont été mis en place. Les premiers ont été consacrés à l’Open Access et au diagnostic comme moyen de recherche. Les suivants devraient être dédiés à l’archéologie du bâti, au SIG, aux analyses biochimiques et génétiques, ou aux modèles prédictifs de localisation... Dans un autre registre, la DST souhaite veiller à une meilleure articulation des travaux avec les projets de recherche européens, mais aussi et surtout avec La Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) promue par le Ministère de l’Enseignement supérieur de la Recherche et de l’Innovation et qui définit en 10 grands défis les grandes priorités de la recherche française. Au menu : Gestion sobre des ressources et adaptation aux changements climatiques, sécurité alimentaire et défi démographique, mobilité et systèmes urbains durables...

Evaluation de l’activité de recherche

La direction de l’établissement travaille de concert avec le Haut Conseil de l’évaluation de la Recherche et de l’enseignement supérieur (HCERES) à la construction d’une grille d’évaluation de l’activité de recherche de l’établissement. Cette évaluation qui pourrait démarrer en 2018 permettrait une reconnaissance de l’Inrap comme établissement de recherche et, souhaitons le, une meilleure reconnaissance par notre second ministère de tutelle qui jusqu’à présent a surtout pris soin d’ignorer notre existence et nos travaux.



Le Droit des agents

Alerte orange : Tous aux abris !

Météo France annonce des températures caniculaires, aujourd'hui, elles seront de 35 °C à Paris et 37 °C à Toulouse sous abri, autant dire qu'en plein soleil, c'est 50 °C sous le casque garanti ! Dès hier matin plusieurs départements de la façade atlantique étaient en alerte orange. À l'exception d'un petit quart nord-est, l'alerte concerne désormais une grande partie du territoire et des personnels de l'établissement.

Pour mémoire, voici les mesures énoncées dans la DG 73 relative aux Mesures de prévention en situation de phénomènes climatiques particuliers. En cas de fortes chaleurs, il est nécessaire de :

- ▶ Réduire l'intensité de travail [...] aménager des pauses plus fréquentes : les agents exposés plus de 1 h 30, en continu à une température sous abri supérieure à 33 °C doivent bénéficier, d'une pause de 20 minutes, leur permettant de se rafraîchir [...].
- ▶ Le temps d'exposition en continu doit être ramené à 1 h à partir de 37 °C [...] Les aménagements des horaires des services et des chantiers [...] (qui) consistent en, une prise de poste ou un départ anticipés ou retardés et/ou l'allongement de la pause méridienne (participent) également [...] à limiter l'exposition des agents aux ambiances thermiques.

Mais surtout :

- ▶ « En état de vigilance météo France orange... les chantiers sensibles aux phénomènes craints sont reportés ou interrompus ».
- ▶ « En état de vigilance météo France rouge.... tous les chantiers sont fermés. »

Conditions de travail : tout doit disparaître ! (Votre santé avec !)

La direction de l'Inrap estimant que la DG 73 n'est plus « opposable en l'état » soumet à l'avis du CHSCT, jeudi 29 juin, une nouvelle instruction DG 73. Cette version entend supprimer l'automatisme de la fermeture en cas d'alerte orange à rouge.

Le mail adressé, aux agents de GO, lundi 19 juin est explicite sur l'esprit de cette nouvelle instruction : « les mesures de prévention n'ont [...] pas pour finalité d'aboutir à une fermeture de chantier, laquelle [...] relève d'une décision express du Directeur interrégional, réservée à des situations extrêmes. »

À partir de combien de degrés sous abri est-on en situation extrême ? 40° 45° 50° 55° ?
Les directeurs qui prendront cette décision express ont-ils un bureau climatisé ?

En attendant qu'en situation d'alerte orange ou alerte rouge, ces situations extrêmes et dangereuses vous soient imposées, la DG 73 vous enjoint, pour quelques jours encore, de vous mettre à l'abri. Alors, avant de vous liquéfier, de tomber dans les pommes, de risquer l'insolation, le coup de chaleur ou plus grave encore, avant que la DG 73 ne soit sacrifiée et votre santé avec, très bientôt assurément, sur l'autel de l'austérité budgétaire,

Ménagez-vous !

Les membres du CHSCT-central de l'Inrap, Paris le 20 juin 2017.

Gouvernance de l'Inrap : Appel à candidature pour le poste de président de l'Inrap

La sous-direction de l'archéologie a fait savoir aux OS du ministère que le gouvernement soucieux de mesures de transparence avait décidé de procéder, dès maintenant, à un appel à candidature (publié au JO de la République Française) pour le poste de président de l'Inrap. Les candidats devront répondre sous 30 jours et présenter un projet scientifique pour l'établissement qui sera évalué par une commission pour conseiller les ministres de tutelle. Cette commission comprendra : le directeur général du patrimoine (ministère de la culture) ou son représentant, le directeur général de la recherche et de l'innovation ou son représentant, le vice-président du CNRA et un membre du Conseil scientifique de l'Inrap.

L'arrêté fixant les modalités d'organisation de cet appel à candidature devrait paraître tout prochainement. Dominique Garcia qui arrive au terme de son premier mandat à la fin du mois de juin, sera désigné par les ministres de tutelles pour assurer l'intérim le temps que la procédure de recrutement ait lieu. Le résultat est attendu pour la rentrée.

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture		juin 2017
Nom :	Prénom :	
Adresse :		Région :
Tel :	Email :	INRAP SRA Autre :
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr		
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : http://www.cgt-culture.fr		